

L'ERAFP confie trois contrats de notation sociétale à Vigeo

Paris, le 5 octobre 2010 – Suite à l'appel d'offres lancé le 9 février 2010 visant à sélectionner une agence de notation sociétale, l'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique a attribué à Vigeo trois contrats relatifs à la notation extra-financière de ses investissements.

Vigeo appréciera le caractère socialement responsable des investissements de l'Établissement sur les différentes classes d'actifs suivantes :

- ▶ Lot n°1 : Notation ISR des actions cotées de grandes, moyennes et petites entreprises, des obligations crédit, des obligations émises par des organismes supranationaux et le cas échéant, notation ISR des obligations convertibles et des obligations à haut rendement
- ▶ Lot n°2 (en partenariat avec Oekom): Notation ISR des obligations émises par les Etats membres de l'OCDE, des Etats de l'Union européenne non membres de l'OCDE et des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne
- ▶ Lot n°3 (en partenariat avec Oekom): Notation ISR des obligations émises par des collectivités territoriales implantées dans des Etats membres de l'OCDE.

L'ERAFP : premier fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 9 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100% socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du régime en 2005, le Conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : Etat de droit et droits de l'homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,6 millions de bénéficiaires, 51 000 employeurs et près de 1,7 milliards d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1^{er} janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP : www.rafp.fr

Contact Presse

Alice Blais - 01 58 50 96 36

alice.blais@erafp.fr